

DÉPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
D'AVESNES SUR HELPE

CANTON D'AVESNES

Envoyé en préfecture le 17/10/2022

Reçu en préfecture le 17/10/2022

Publié le

SLO

ID : 059-215902180-20221017-DEL04102022-DE

COMMUNE D'ETROEUNGT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Octobre 2022

Le Conseil Municipal d'Etroeungt s'est réuni à la Mairie d'Etroeungt pour la séance du mardi 11 octobre 2022 à 20 H 00, sur convocation en date du 06 octobre 2022, et sous la Présidence de Monsieur Vincent JUSTICE Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Vincent JUSTICE Maire, Bernadette GRANDIN Adjointe, José PRISSETTE Adjoint, Jérôme MAIRESSE Adjoint, Magali NOULÉ, Frédéric EVRARD, François DESENCLOS, Anne-Sophie COUVREUR, Alexis DE KERLE, Alexandra GÜLER, Aurélie GARIN, Guillaume SOUDRY et Nathalie MILAN Conseillers Municipaux.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

ABSENTES EXCUSÉES : Laëtitia PAINCHART et Sophie MONGÉ

PROCURATION : Laëtitia PAINCHART donne procuration à Alexandra GÜLER

SECRETAIRE DE SEANCE : José PRISSETTE

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

FORFAIT ANNUEL POUR LES ELEVES DE LAROUILLIES

Dans le cadre de la convention qui lie la commune d'ETROEUNGT à la Commune de LAROUILLIES, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de fixer le forfait par élève payé par la Commune de LAROUILLIES pour ses enfants scolarisés dans le public à ETROEUNGT, année scolaire 2022/2023. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à 310€ le forfait annuel par élève réclamé à la Commune de LAROUILLIES. Cela concerne 9 élèves.

Fait en séance les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire d'Etroeungt

Vincent JUSTICE

